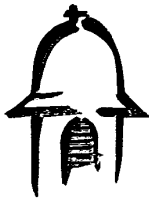
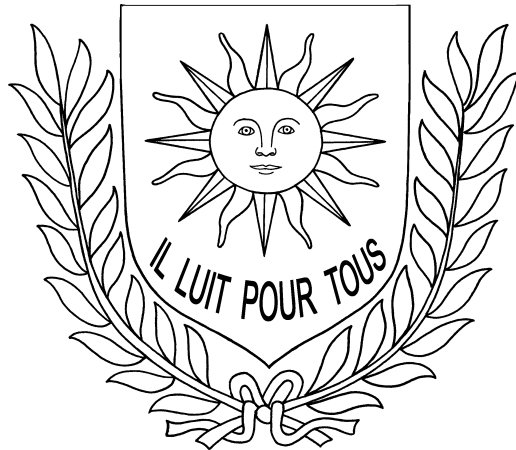


VILLE DE MARNAY



PETITES CITÉS COMTOISES
DE CARACTÈRE



www.marnay70.com

mairie.marnay@wanadoo.fr

BULLETIN D'INFORMATIONS N°27

Compte-rendu de la réunion
du conseil municipal du 11
mars 2004

Sous la présidence de M. Vincent BALLOT

12 conseillers présents : pouvoir de
Michel BAILLY pour Alain DEMONT ;
Absent : Pascal THIELLEY

Secrétaire de séance : Jérôme THEVENOT

**1. Comptes administratifs 2003
pour la commune, pour le service des
eaux et pour l'assainissement :**

M le Maire procède à la lecture des
différents comptes administratifs et
explique le détail par article.

(voir tableau en dernière page).

M le Maire se retire pour laisser le
conseil délibérer sur les différents
comptes administratifs.

Adoptés à l'unanimité des conseillers

2. Plan Local d'Urbanisme :

Par délibération du 18 novembre 2002,
le conseil municipal avait décidé
d'engager une révision du POS (qui
s'appellera dorénavant PLU, Plan Local
d'Urbanisme). Une consultation avait été
lancée au printemps 2003 auprès de
différents cabinets d'urbanisme et trois
candidatures avaient été étudiées par la

commission communale en charge de
l'urbanisme. Cependant, les choses en
étaient restées là car la loi réglementant
les PLU a été modifiée en juillet 2003.

La procédure de révision peut
maintenant reprendre et la commission
a donc décidé de proposer au Conseil
de retenir la candidature du cabinet
Schwartzmann, qui avait eu la charge
des précédentes révisions du POS et qui
fait l'offre de service la plus intéressante
pour la commune.

La révision sera faite en deux temps :
élaboration du projet d'aménagement et
de développement durable (PADD),
précisant les choix stratégiques pour
l'avenir de Marnay pour les 10 années à
venir ; puis, dans un deuxième temps,
élaboration des documents
cartographiques définissant l'occupation

future des sols, le tout en concertation avec la population, les services d'État concernés, les collectivités voisines. Le Conseil entérine le choix du cabinet Schwartzmann et donne tout pouvoir au Maire pour engager l'opération.

Adopté à l' unanimité

3. Modifications des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ognon

Pour être validées, ces modifications doivent être acceptées par toutes les communes de la CCVO.

3 modifications des statuts sont proposées :

* la CCVO souhaite prendre la compétence lui permettant d' organiser, d' aider ou de subventionner des manifestations culturelles ou sportives d' intérêt communautaire.

* compte-tenu du fait que le nombre de communes constituant la CCVO n' évoluera pas beaucoup, l' assemblée communautaire souhaite que chaque commune ait un représentant au bureau de la CCVO.

* la CCVO souhaite prendre la compétence "personnes âgées" lui permettant d' apporter son soutien à la réalisation de projets visant à améliorer les conditions de vie des personnes âgées.

Adoptées par 9 voix pour et 4 abstentions

4. Questions diverses :

⊗ Projet d'aménagement de sécurité autour du gymnase :

La sécurité des élèves et les conditions de circulation n' ayant pas été prises en compte lors de la construction du gymnase des Carmes, la Commune en concertation avec les usagers (les écoles, parents d'élèves...) a demandé à la DDE d' étudier un projet d' aménagement assurant une meilleure sécurité de tous, à la sortie des écoles, du collège et aux abords du gymnase. Étant donné que la moitié, environ, des enfants fréquentant les écoles et le collège viennent des communes voisines (Haute-Saône et Doubs), le maire a pris contact avec les services techniques du département pour que la

commune ne soit pas seule à supporter la charge financière de ces travaux.

Le conseil mandate le maire pour demander les subventions et pour prendre toutes dispositions permettant de réduire la participation de la commune dans la prise en charge de ces travaux

Adopté à l' unanimité

⊗ Travaux d'aménagement suite à l'amélioration du CD 15 route de Chenevrey :

Les travaux de redressement et d' élargissement du CD 15 entre Marnay et Montagney risquent d' entraîner une augmentation de la vitesse des voitures venant de Chenevrey. Pour réduire ce risque, le maire a demandé au département la réalisation d'un îlot de sécurité vers l' ancien passage à niveau, à proximité du panneau d' agglomération. Cet aménagement devra ralentir les véhicules et, surtout, protéger les riverains.

La pose de bordures de trottoir est envisagée ainsi que la récupération des eaux de pluie de chaque côté de cet îlot et avant le carrefour avec la déviation. Montant des travaux : 11000 euros

Le conseil mandate le maire pour solliciter une subvention pour ces travaux.

Adopté à l' unanimité

⊗ Diagnostic du réseau d'eau

Le conseil autorise le maire à confier l' étude diagnostique de notre réseau d' eau potable à l' entreprise Gaudriot pour un montant de 16 000 euros HT et à demander à l' Agence de l' eau une subvention pour nous aider à financer cette étude (50% du montant HT).

Adopté à l' unanimité

⊗ Voyage de l'école primaire

Une participation de 30 Euros / enfant a été demandée à la Mairie pour un voyage organisé à Paris.

Adoptée à l' unanimité

⊗ Inscription supplémentaire au Monument aux Morts :

La commune de Marnay a été informée qu' en 1911, le tribunal de Gray a rendu un jugement ordonnant l' inscription sur les registres de l' état-civil du décès de François Bretilot, né à Montbéliard en 1877 et mort pour la France à Angres (62) en 1915. L' un de ses descendants nous signale que, d' après le secrétariat d' état aux anciens combattants, le nom de son ancêtre devrait figurer sur le monument aux morts de la commune où son décès est enregistré.

Pour réparer cet oubli, le conseil, à l' unanimité, accède à sa demande.

⊗ Association de défense de la basse vallée de l' Ognon :

L' association, après avoir lutté contre le projet TGV dit «Rhin-Rhône» dans la vallée de l' Ognon sans étude préalable de l' aménagement des voies existantes, tente aujourd' hui de limiter au mieux les désagréments et les nuisances apportées par le TGV. À l' image de ce qui s' est fait en accompagnement du projet TGV Méditerranée, il s' agit de solliciter des murs antibruit, des aménagements paysagers, etc. Le Président propose à la commune de Marnay d' adhérer à l' association pour négocier la convention à signer avec Réseau Ferré de France en charge de la réalisation de la ligne TGV Rhin-Rhône. Le montant d' adhésion minimal est de 30 Euros.

Le Conseil se prononce pour une adhésion à ce collectif et pour un montant de 50 Euros.

Adopté à l' unanimité

⊗ Le Tour cycliste de Haute-Saône est relancé et les organisateurs proposent à Marnay d' être ville-étape, le 25 avril 2004, pour un coût de 250 Euros.

Adopté à l' unanimité

⊗ La loi oblige la commune à désigner un Agent chargé de mettre en œuvre les règles d' hygiène et de sécurité. Le conseil désigne Christophe Mézergues à ce poste. Cet agent a suivi une formation spécifique pour assurer ce rôle.

Adopté à l' unanimité

⊗ Une réflexion est en cours pour installer un columbarium au cimetière, composé, d'une part, d'un «jardin du souvenir» pour disperser les cendres, et, d'autre part, de cases pour accueillir des urnes. Les Marnaysiens intéressés peuvent le signaler à la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 23 h 15

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 26 mars 2004 :

Sous la présidence de M. Vincent BALLOT

11 conseillers présents : pouvoir de Michel BAILLY pour Pierre Berreur et de Bernard Morche à Philippe Bugnet ; Absent : Jérôme Thevenot

Secrétaire de séance : Alain Véfon

1 – Présentation des budgets primitifs 2004

voir tableau en dernière page.

2 – Questions diverses :

Reconduction du contrat de Mr RICHARD pour l'année 2004 pour une durée de 450 Heures.

Voté à l'unanimité.

Reconduction de contrat pour emploi saisonnier à l'OTSI.

Voté à l'unanimité.

Délibération autorisant le maire à acquérir, pour un montant de 5980 €, un terrain de 2 ha 11 a 90 ca, appartenant à la famille Bouchaton, au Champ Drouillot, pour protéger le périmètre de captage. Cette acquisition s'effectue dans le cadre de la convention qui a été préalablement passée avec la SAFER, chargée des négociations auprès des propriétaires.

Voté à l'unanimité.

Suite à la réunion avec les résidents du lotissement "Collieux", il est décidé de baptiser la voirie de ce lotissement "Clos des Tilleuls".

Voté à l'unanimité.

Délibération pour autoriser le maire à demander aux Conseils Général et

Régional une subvention pour aider au financement du nouveau parcours "accrobranche", à l'entrée du bis des Prêtres.

Voté à l'unanimité

Délibération pour instaurer une taxe de séjour sur la commune afin de financer l'amélioration de l'accueil touristique. Cette taxe sera reversée intégralement à l'OTSI. Montant de la taxe: 0.30€ par nuitée et par personne.

Voté à l'unanimité

Le conseil municipal entame une réflexion sur le stationnement en centre ville. Il est rappelé que les propriétaires d'immeubles **doivent** se mettre en conformité avec le règlement du PLU (Plan Local d'Urbanisme). **Ils doivent prévoir des places de stationnement, en nombre suffisant, en fonction du nombre de logements créés et ce même si les rénovations n'ont pas été soumises à déclaration de travaux ou permis de construire.** Le conseil municipal évoque la mise en place d'une taxe par non réalisation d'aires de stationnement. Le montant de cette participation ne peut excéder 13007,54 €. Le produit de cette taxe sera affecté à la réalisation ou à la réhabilitation des espaces publics de stationnement. La Commission Finance sera chargée de ce dossier..

Voté à l'unanimité.

Le tri des déchets au cimetière :

La déchetterie n'accepte pas les déchets non triés. Or, ceux du cimetière sont constitués par un mélange de déchets verts et de déchets inertes et leur évacuation pose problème.

À partir de maintenant, la municipalité met à votre disposition l'**ancien emplacement en maçonnerie dans lequel vous voudrez bien ne mettre que les déchets verts, (fleurs naturelles, feuillages...)** qui seront récupérés à la déchetterie pour faire du compost, et un **conteneur à roulettes de 660 L destiné à recevoir les déchets inertes, (pots en terre ou en matière plastique, fleurs artificielles, supports en mousse...)** que la déchetterie ne récupère pas et qui seront évacués vers Vadans avec les ordures ménagères. Des affiches sont mises en place et vous rappellent ces consignes.
Merci de les suivre scrupuleusement.

Pour emprunter les tables et les bancs de la commune :

Le printemps arrive et, avec lui, l'envie de se retrouver en famille ou entre amis. Pour installer tout ce monde, on emprunte souvent des tables et des bancs à la commune ; c'est normal et c'est gratuit pour les Marnaysiens.

Seulement, en 2003, il y a eu quelques problèmes de disponibilité, dus au fait que leur nombre est limité (40 tables et 80 bancs au maximum) et, surtout, que certains s'y prennent à la dernière minute, alors que tout est déjà réservé.

C'est pour essayer de satisfaire tout le monde au mieux que nous vous demandons de **réserver vos tables et bancs par écrit, au secrétariat de mairie, AU MOINS 8 jours avant la date d'utilisation** en précisant leur nombre, la durée d'utilisation ainsi que vos coordonnées.

De plus, pour éviter certains abus, sauf exception, **les utilisateurs devront venir chercher et rapporter eux-mêmes, le plus rapidement possible, le matériel emprunté.** Les demandes tardives ne seront prises en compte qu'en fonction des disponibilités

Merci de suivre ces recommandations qui nous permettront de donner satisfaction au plus grand nombre.

À LOUER :

La commune propose un **appartement de type T2** (43,33 m²), situé 11, place de Joinville au Château.

Il comprend une salle de séjour avec kitchenette, une chambre et une salle de bain avec W.C.

Le loyer est de 332,44 € par mois plus 38,11 € de charges.

Il sera libre au 1^{er} mai 2004.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire dès maintenant au secrétariat de mairie, ouvert au public tous les matins (y compris le samedi) de 9h à 12h.

Du nouveau à Marnay :

Depuis le 1^{er} avril, l'activité économique de Marnay s'est enrichie : l'entreprise **GOAVEC** (conventionnée) vous propose son **service de taxi, transport de malade assis sur toutes distances.**

**Tél. 03-84-31-98-05 ; fax : 03.84.31.79.36
Mobile : 06-88-68-28-40**

COMPTES ADMINISTRATIFS DU BUDGET 2003

COMMUNE

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
716 491, 23 •	1 050 026, 89 •	596 312, 19 •	648 303, 81 •
excédent : 333 535,66 •		excédent : 51 991,62 •	
SERVICE DES EAUX			
87 657, 14 •	111 934, 20 •	50 043, 81 •	64 044, 93 •
excédent : 24 277,06 •		excédent : 14 001, 12 •	
SERVICE ASSAINISSEMENT			
88 786, 75 •	113 515, 49 •	69 600, 07 •	58 253, 61 •
excédent : 24 728, 74 •		excédent : 11 346, 46 •	

BUDGETS PRIMITIFS 2004

COMMUNE

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 118 419 •	1 118 419 •	678 319 •	678 319 •
dans lesquelles on trouve, entre autres :		Toiture et zinguerie château 97 200 •	
Charges générales (personnel, chauffage, éclairage ..) 708 210 •	Services : 83 720 •	Achats terrains 118 400 •	Subventions : 64 310 •
Charges financières 47 907 •	Impôts : 293 923 •	Périscolaire, aire de jeux, pôle éducatif : 50 136 •	Emprunts : 75 000 •
	Dotations, subventions : 280 434 •	Aménagements de sécurité : 63 900 •	
SERVICE DES EAUX			
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
122 277 •	122 277 •	117 878 •	117 878 •
dans lesquelles on trouve, entre autres :		Réfection réseau près du gymnase : 53 578 •	
Charges générales (personnel, électricité, entretien, analyses...) 75 000 •	Vente de l' eau, compteurs, branchements ... 98 000 •	Diagnostic réseau d' eau : 19 200 •	Subventions : 28 200 •
			Emprunts : 35 000 •
SERVICE ASSAINISSEMENT			
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
124 532 •	124 532 •	601 816 •	601 816 •
dans lesquelles on trouve, entre autres :		Assainissement rue Gabiot, route de Brussey,	
Charges générales (personnel, électricité, Analyses, entretien : 82 362 •	Taxes, redevance : 97 162 •	rue des Prés Moncey : 441 000 •	Dotations et subventions : 212 000 •
Taxes et intérêts emprunts : 18 810 •	Subventions : 1 718 •	Etude diagnostic réseau égouts : 12 000 •	Emprunt : 342 400 •
		Réseau assainissement gymnase : 100 000 •	

Remarque : les différents taux de taxes restent constants pour la part communale.

Taxe d' habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	Taxe Professionnelle
4,61 %	10,41 %	21,96 %	4,16 %